

DELIBERATION N° 146/77 : SUBVENTION D'EQUILIBRE/BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur CHYNECK, rapporteur de la Commission cantine scolaire donne lecture du budget supplémentaire de la Caisse des Ecoles qui pour s'équilibrer a besoin d'une subvention d'équilibre de 15 000 F 00.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'octroyer une subvention d'équilibre de 15 000 F00 pour le budget supplémentaire 1977 de la Caisse des écoles qui est accepté,
- d'inscrire cette dépense au budget supplémentaire de l'exercice 1977 de la Commune.